

CGV-950923

UNIVERSITÉ DE MONCTON

122^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 23 septembre 1995

9 h Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

PRÉSENCES

Richard Savoie, président	Nord-Est	Jean-Guy Poitras	Professeur (CUSLM)
Jimmy Abud	Nord-Est	Dominique Rioux	Étudiant (CUS)
Yvan Bastien	Québec	Jean-Bernard Robichaud, recteur	UdeM
Bernard Beaudin	Extérieur des régions	Dennis Savoie	Extérieur des régions
Jacques P. Beaulieu	Association des ancien-ne-s et ami-e-s (CUSLM)	Carmen Viel	Professeure (CUS)

Laurie Boucher	Sud-Est
----------------	---------

Paul L. Bourque	Sud-Est
-----------------	---------

Gérald Clavette	Nord-Ouest
-----------------	------------

Lucille Collette	Association des ancien-ne-s et ami-e-s (CUM)
------------------	---

Louise Comeau	Atlantique (IPE)
---------------	------------------

Marie-Germaine d'Entremont	Atlantique (NE)
----------------------------	-----------------

Marcelle Fafard-Godbout, vice-présidente	Nord-Ouest
---	------------

Georgio Gaudet	Extérieur des régions
----------------	-----------------------

Lucie Lavigne	Nord-Ouest
---------------	------------

Michelle LeBlanc	Étudiante (CUM)
------------------	-----------------

Suzanne Lévesque	Québec
------------------	--------

Léonce Losier	Nord-Est
---------------	----------

Antonine Maillet	Chancelier
------------------	------------

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, dir. Communication	CUM
---------------------------------------	-----

Rhéal Bérubé, dir. Développement	UdeM
----------------------------------	------

Armand Caron, vice-recteur (VRCUS)	CUS
------------------------------------	-----

Normand Carrier, vice-recteur (VRCUSLM)	CUSLM
--	-------

Léandre Desjardins, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	UdeM
---	------

Alice Guérette-Breau, présidente Comité consultatif des femmes	CUM
---	-----

Fernand Landry, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	UdeM
---	------

Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire et secrétaire générale par intérim (SG)	UdeM
---	------

Marielle Préfontaine, directrice générale Éducation permanente (DGEP)	UdeM
--	------

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
3. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7. CORRESPONDANCE	5
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-950610	6
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	6
9.1 (10.32) Science infirmière : implications pour la Charte	6
10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-950628 et CEX-950907 ...	10
11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	11
11.1 CEX-950628	11
11.1.1 Département des arts visuels : directeur	11
11.1.2 Centre international de la common law en français : directeur	11
11.1.3 École de génie : directeur adjoint	11
11.1.4 École de service social : directrice	11
11.1.5 Services pédagogiques au CUS : directeur	12
11.1.6 CUS : congé sans rémunération	12
11.2 CEX-950907	12
11.2.1 Secteur administration et bureautique : chef du secteur	12
11.2.2 CUM : nominations	12
11.2.3 Règlements généraux	13
12. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-950810	13
13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CCJ	13
13.1 Géographie	13
13.2 Service social	14
14. CAMPAGNE FINANCIÈRE IMPACT	17

15.3.1	Évaluation de la FESR	22
16.	OBJECTIFS DE LA DIRECTION	24
17.	POLITIQUE D'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI	28
18.	RAPPORT DU RECTEUR	29
18.1	Rapport sur le développement international : <i>L'Université de Moncton... s'ouvrir au monde</i>	29
19.	RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES	30
20.	ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1994-1995	31
21.	NOMINATION DU VÉRIFICATEUR OU DE LA VÉRIFICATRICE	34
22.	ÉLECTION D'UN-E PRÉSIDENT-E DU CONSEIL	35
23.	NOMINATIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL	36
23.1	Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure	36
23.2	Comité exécutif	37
23.3	Vice-président-e du Conseil	37
24.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	38
25.	AFFAIRES NOUVELLES	38
26.	PROCHAINE RÉUNION	39
27.	CLÔTURE	39
	DOCUMENTS	40
	DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	41
	DOCUMENT B : Règlements généraux	42
	DOCUMENT C : Procès-verbal CCJ-950810	46
	DOCUMENT D : Campagne financière IMPACT	55
	DOCUMENT E : Objectifs de la direction	57
	DOCUMENT F : Politique d'équité en matière d'emploi	67
	DOCUMENT G : Rapport du recteur	85
	DOCUMENT H : L'Université de Moncton... s'ouvrir au monde	91

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

- Le président souhaite la bienvenue aux personnes qui en sont à leur première réunion : **Lucille Collette**, représentante des ancien-ne-s et ami-e-s du CUM; **Dominique Rioux**, représentant des étudiant-e-s du CUS; **Alice Guérette-Breau**, présidente du Comité consultatif des femmes du CUM, qui est de retour après un an d'absence. Il souligne la présence d'un invité : **Donald Cormier**, directeur du Service des finances.

Trois membres ont vu leur mandat renouvelé par le lieutenant-gouverneur en conseil; il s'agit de Lucie Lavigne, Paul L. Bourque et Bernard Beaudin. La SG fait lecture de la lettre du premier ministre, Frank McKenna, confirmant ces nominations en date du 4 août 1995.

R : 01-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Le Conseil des gouverneurs reçoit la nomination des trois membres suivants : **Lucie Lavigne, Paul L. Bourque et Bernard Beaudin.**»*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

- Le président félicite ces trois membres et remercie ceux et celle qui ont terminé leur mandat : **Benoît Doucet, Danik Mallet et Carole Denis.**

3. MINUTE DE RECUEILLEMENT

- Président : Nous allons maintenant observer une minute de recueillement tout en ayant une pensée pour les membres du Conseil qui nous ont quittés et qui ont apporté leur contribution à l'Université de Moncton.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

- La SG donne lecture de l'avis de convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

- Tout est en règle, selon la secrétaire.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Voir le Document A, page 41)

- Un membre demande que l'on traite de la question des conditions d'admission. Ce sera fait à la rubrique 15 *Suivi du SAC-950824 et SAC-950915.*

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

R : 02-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«*Que l'ordre du jour soit adopté.*»

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

- La SG lit la lettre (1995 08 01) dans laquelle **Marie-Germaine d'Entremont** annonce sa démission au Conseil des gouverneurs. Une discussion s'engage sur la façon de procéder pour la remplacer.
- Il faudrait ajouter un point à l'ordre du jour : *Nomination au Conseil.*
- Pourquoi ne pas le faire tout de suite?
- Président : Lorsque j'ai reçu sa lettre, je lui ai demandé de rester jusqu'à septembre et de nous apporter une ou des suggestions.
- D'Entremont : Je propose la personne suivante : **Annette M. Boucher**. C'est une ancienne de l'École de droit et une mère de famille. Elle s'intéresse à la question des étudiant-e-s. Elle demeure à Bedford, en Nouvelle-Écosse.
- Pour une nomination au Conseil, n'avons-nous pas une autre procédure que de nommer instantanément une personne?
- Président : La dernière fois, c'est comme ça qu'on l'a fait.
- Recteur : Est-ce qu'elle accepterait?
- D'Entremont : Je le lui ai demandé. Elle garde la porte ouverte. Il n'y a aucun engagement ni d'un côté, ni de l'autre.
- Recteur : On pourrait considérer qu'il s'agit d'une suggestion et consulter les gens de l'Université Sainte-Anne, qui ont peut-être d'autres noms à proposer.
- Président : On pourrait faire la nomination en décembre.
- Pour éviter qu'il n'y ait personne de la Nouvelle-Écosse en décembre, on pourrait demander au Comité exécutif de s'entendre sur une personne. On entérinerait la nomination à la réunion de décembre.
- La personne pourrait être proposée par le Comité exécutif en décembre.
- Je suis d'accord pour que le Comité exécutif règle la question et que dès le début de la réunion du Conseil, on l'accepte. Il n'y aurait donc pas de vacance.
- Président : Si on avait une deuxième recommandation, comment procéderait-on?
- Même si la personne manque une réunion, ce ne serait pas grave.

- Président : Je remercie **Madame d'Entremont** pour le temps qu'elle a consacré au Conseil des gouverneurs.
- Quand finit-elle? Aujourd'hui ou à Noël?
- Président : Elle a soumis sa démission.
- On ne l'a pas encore acceptée.

R : 03-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Le Conseil des gouverneurs accepte la démission de **Marie-Germaine d'Entremont** dont le mandat se termine à la fin de la présente réunion.»*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-950610

R : 04-CGV-950610

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le procès-verbal soit adopté.»

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

9.1 (10.32) Science infirmière : implications pour la Charte

- Le VRARH informe le Conseil que la mise en oeuvre du baccalauréat en science infirmière est commencée. Il demande aux vice-recteurs du Nord de décrire brièvement cette **mise en oeuvre** dans ces deux centres.
- VRCUS : La première année est commencée à Bathurst avec 28 inscriptions, ce qui est très bon pour une première expérience. La livraison du programme à distance représente un défi quotidien; nous sommes seuls à le faire. Il y a beaucoup de choses à mettre en place, mais ce n'est pas une mission impossible, loin de là. Nous comptons sur les deux autres campus pour nous aider à mettre en place ce programme. Nous devons démontrer que l'enseignement à distance n'est pas un obstacle à la qualité de l'enseignement.
- VRCUSLM : En deuxième année, nous avons 16 inscriptions. Nous offrons la première année depuis plusieurs années. Nous avons 28 inscriptions pour la première année. On a dû procéder à l'embauche de trois professeures à temps plein. Elles proviennent des anciennes écoles d'enseignement infirmier. L'année prochaine, il faudra en embaucher trois ou quatre autres.

conditionnelle à cette modification. Nous allons entreprendre les démarches nécessaires. La première étape est que le Sénat accepte la modification aux 2/3 des voix. Ensuite, le Conseil des gouverneurs devra faire la même chose. Le projet de modification sera présenté en novembre au Sénat. Si celui-ci l'adopte, il sera soumis au Conseil de décembre.

- Président : Ce sera à l'ordre du jour de la réunion de décembre.
- Recteur : La modification à la Charte est un geste rare qui peut avoir beaucoup de conséquences. L'histoire de l'Université a été marquée par certains changements à la Charte. Il serait peut-être sage d'avoir un comité *ad hoc* du Conseil ou un comité conjoint du Sénat et du Conseil pour «interagir» dans cette question. Cette possibilité n'a pas été soulevée au Sénat; il y a peut-être une question de délai. Quand les instances considéreront l'avis juridique, ce sera plus facile si elles ont déjà travaillé à cela. Ce serait une belle occasion pour le Sénat et le Conseil de travailler ensemble.
- VRARH : Je suis préoccupé par la question de délai. Normand Carrier pourrait nous indiquer jusqu'à quel point les délais sont importants. Il faut tenir compte de la nécessité de modifier la loi de l'Université pour rendre la modification de la Charte officielle. Pour que ce soit fait au printemps, il faudrait que la modification passe au Conseil de décembre, si le Sénat l'adoptait en novembre. Si le Sénat l'adopte en février et le Conseil en avril, il sera peut-être encore possible de faire modifier la loi par l'Assemblée législative. Dans ce cas, on pourrait aller de l'avant. C'est un échéancier marquant pour le CUSLM.
- C'est plus urgent que cela. Les étudiant-e-s ne peuvent attendre en mai ou juin pour prendre des décisions concernant les appartements, etc. Ils veulent savoir à quoi s'en tenir.
- Je suis d'accord avec le recteur que la modification à la Charte est une chose très importante. C'est un changement important à l'orientation que se donne l'Université. Si j'ai bien compris, c'est une modification à la mission des trois constituantes. Il y a une question de procédure. Si on veut faire la modification, il ne faut pas manquer la réunion de décembre. Est-ce qu'on ouvre la Charte pour les sciences infirmières seulement ou pour que les trois campus puissent donner tous les programmes de quatre ans? Dans ce dernier cas, il faut avoir une bonne discussion. Ouvrir la Charte signifie changer les règles du jeu.
- J'abonde dans le même sens. Il y a une contrainte de temps qu'il faut prendre en considération. Il est grand temps qu'il y ait un comité de liaison entre le Sénat et le Conseil. Pour ce comité, il faut choisir des gouverneur-e-s qui ont le temps. Il faut accélérer le processus.
- Chancelier : Si on ouvre la Charte pour un cas précis, l'ouvre-t-on pour d'autres programmes?
- VRARH : L'intention est d'ouvrir la Charte seulement pour accommoder les sciences infirmières parce que le gouvernement a demandé à l'Université d'offrir les quatre années de ce baccalauréat dans les trois centres. Si le Conseil veut l'ouvrir pour d'autres choses, il peut le faire. Le document que nous avons l'intention de présenter porterait seulement sur la science infirmière. Je ne m'objecte pas à une consultation entre le Sénat et le Conseil. Le Sénat se réunit en novembre; les nominations au comité pourraient y être faites et on reviendrait au Sénat de février. Mais je rappelle que la résolution du Sénat doit précéder celle du Conseil.
- Pour le bien de l'Université, aurait-on avantage à regarder d'autres questions en ouvrant la Charte? Sinon, qu'on ne regarde que la question des sciences infirmières.
- Recteur : Il serait imprudent de répondre de façon définitive séance tenante. La

science infirmière, soit proposer des modifications à certaines parties de la Charte de façon à éviter d'avoir à recourir périodiquement à l'Assemblée législative. La Charte limite les pouvoirs du Sénat et d'une certaine façon touche à l'autonomie de l'Université. J'ai mentionné un comité *ad hoc*, mais en relisant le mandat du Comité conjoint de la planification (CCJ), qui comprend des membres du Conseil et du Sénat, je m'aperçois qu'on pourrait interpréter l'alinéa 5 (*étudie toute question relative au développement de l'Université qui lui est soumise par le Sénat et le Conseil*) que nous avons déjà le comité pour accomplir cette tâche. La contrainte de temps serait allégée si le CCJ était chargé d'étudier cette question.

- J'abonde dans le sens du VRARH, la contrainte de temps doit être respectée. C'est une question délicate qui demande beaucoup de travail. Au début, le CCJ pourrait travailler sur la question des sciences infirmières seulement. Par la suite, il pourrait continuer à étudier la grande question dans son ensemble. On avertirait le gouvernement qu'une autre révision viendra plus tard.
- Légalement, peut-on ouvrir seulement une partie de la Charte?
- VRARH : C'est le Sénat et le Conseil qui décident de l'étendue de la modification. La Charte est un document de trois ou quatre pages. C'est le gouvernement qui fait la modification à la Loi sur l'Université de Moncton, c'est-à-dire la loi qui crée l'Université et détermine le rôle des constituantes, du Sénat et du Conseil. On pourrait faire modifier seulement le paragraphe 4 (2) en ajoutant que le CUS et le CUSLM peuvent maintenant offrir le baccalauréat de quatre ans en science infirmière. Ça pourrait être plus large aussi et comprendre, par exemple, la question des nouvelles technologies. Certaines personnes demandent qu'on regarde comment la Charte peut restreindre leur utilisation. Il faudra y réfléchir.
- Président : L'Université Dalhousie offre un nouveau programme pour les banquiers. Les étudiant-e-s ont une semaine de cours et le reste se passe au travail. Si l'Université voulait donner ce genre de programmes, faudrait-il modifier la Charte?
- VRARH : Je ne crois pas. Cela pourrait être offert partiellement par le CUS et le CUSLM. Si les centres du Nord voulaient offrir la troisième ou la quatrième année de ces programmes à distance, ce serait peut-être autre chose.
- Président : Il y a des centaines d'employé-e-s aux Caisses populaires acadiennes. Plusieurs pourraient bénéficier d'un tel programme. Est-ce qu'on les laisse suivre ce programme à l'Université Dalhousie? Il faut se pencher rapidement sur cette question.
- Lorsqu'on pense à l'évolution de l'Université et à la vitesse où vont les choses, c'est certain qu'il va y avoir des changements. Je suis d'accord pour que, dans un premier temps, le CCJ étudie la question des sciences infirmières, ce qui nous permettrait de fonctionner dans la légalité pour un petit bout de temps. Ensuite, que le comité continue son travail avec un mandat plus large. Il pourrait faire rapport au Conseil pour que nous puissions surveiller l'évolution de ce dossier. La Charte est la base de toute l'Université.
- On pourrait penser d'y aller avec une modification transitoire très spécifique d'abord pour le bénéfice des étudiant-e-s en attente. Ensuite, le CCJ continue d'étudier la question. Le gouvernement, qui est notre premier bailleur de fonds, devrait accepter afin de nous permettre de continuer d'offrir le programme.
- Président : Si on modifie la Charte seulement pour la science infirmière, est-ce que ça complique la situation au cas où on voudrait revenir pour faire une modification plus grande?
- VRARH : S'il faut y aller deux fois, je ne pense pas que ça causerait de problème.

la demander au gouvernement ?

- VRARH : Le Conseil peut le faire, mais ça causerait une crise institutionnelle; il ne respecterait pas la procédure de la Charte.

R : 05-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le Conseil des gouverneurs autorise le Comité conjoint de la planification à préparer des propositions pour une modification à la Charte de l'Université afin d'accommoder le programme de baccalauréat en science infirmière.»

- Parce que la question est sérieuse, elle semble soulever des inquiétudes. Est-ce qu'on ne pourrait pas explorer la possibilité que le CCJ ne recommande l'ouverture de la Charte qu'une seule fois? N'y a-t-il pas assez de temps d'ici novembre pour trouver les autres éléments qui causent problème afin de tout présenter dans la même demande, même s'il est probable que le gouvernement acceptera une deuxième modification plus tard?
- VRARH : Il y a une autre option. Si on pouvait trouver un moyen transitoire pour offrir la troisième année à Edmundston, peut-être que le Sénat accepterait et cela nous donnerait une année de plus pour réfléchir. Il y a peut-être une formule selon laquelle le CUM offrirait la troisième année à Edmundston. On va y penser.
- J'aimerais demander aux avocats présents quelles sont les conséquences si on offre un programme sans modifier la Charte dans les délais prévus? On serait susceptible d'être poursuivi en justice, mais qui pourrait le faire? Et les choses prennent tellement de temps en cour... Dans mon esprit, il faut absolument faire des modifications, mais qu'est-ce qui peut nous arriver si on ne les fait pas?
- J'ai toujours été de l'opinion qu'on peut donner le programme au CUSLM sans ouvrir la Charte. Les avocats de la région de Moncton pensent que l'ouverture est nécessaire. Moi, je dis : «Donnons le programme et arrêtons d'avoir peur d'avoir peur».
- On est convaincu qu'on pourrait avoir une poursuite. Ça ne serait peut-être pas catastrophique si on était dans l'illégalité pendant un an.
- La Charte a des contraintes qui nous empêchent de faire beaucoup de choses et d'être compétitifs.
- La question n'est pas la légalité. Il faut se demander si en tant que Conseil, on veut avoir trois campus qui donnent tous les programmes. Vous pouvez être sûrs que si on laisse passer le baccalauréat en science infirmière, l'an prochain on va vouloir offrir d'autres programmes. Ce serait irresponsable. La question de fond est qu'on remet en question la façon dont on a créé l'Université. Peut-être sommes-nous rendus là. Je n'ai pas d'opinion sur la question, mais il faut y réfléchir.
- J'étais de ceux qui avaient des préoccupations. Je peux difficilement concevoir que le Conseil ignore l'avis juridique reçu. Cet avis dit qu'il faut modifier la Charte. Je suis mal à l'aise à l'idée qu'on puisse recommander autre chose. Il y a des implications. Qui peut nous poursuivre? Un-e étudiant-e, les parents, un-e professeur-e. Vont-ils actionner le Conseil? L'Université? le recteur? le président? Moi, j'ai vécu ces choses-là; ça peut faire suer! Je ne peux supporter que le Conseil propose quelque chose qu'on sait être incorrect.

- Recteur : On devrait voter. On n'a pas les éléments pour aller plus loin séance tenante.
- Je ne voudrais pas que l'on pense que je recommandais de faire quelque chose d'illégal. Mon interprétation était que la Charte permettait d'offrir la troisième année au CUSLM.
- On pourrait dire *une proposition* plutôt que *des propositions*.

Vote sur R05 Pour 24 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

P : 06-CGV-950923

La proposition suivante est faite :

«Que le Conseil des gouverneurs mandate le Comité conjoint de la planification de réviser la Charte de l'Université de Moncton et de faire ses recommandations au Conseil.»

Elle n'est pas appuyée.

- Il n'est pas question de réviser la Charte; on en aurait pour cinq à dix ans. Que le CCJ fasse son travail d'exploration sur ce dont l'Université a besoin dans le domaine académique. C'est vrai qu'il y a pas mal de choses très «achalantes» au sujet de la Charte. Le CCJ peut les évaluer et faire des recommandations; le Conseil agira à partir de ces connaissances. On se doit d'agir de façon éclairée en examinant s'il y a des choses à changer dans la structure des trois campus.
- Je pense que c'est dans le mandat du CCJ d'améliorer le fonctionnement de l'Université. Si la Charte pose des problèmes, qu'il les examine et qu'il nous amène des propositions.
- VRCUS : Il y a une question académique à examiner : la livraison des programmes, mais elle touche celle de l'autonomie financière des constituantes. J'ai un problème sérieux.
- VRCUSLM : Si le processus d'évaluation de la Charte est amorcé, il ne faut pas penser que le but de l'exercice est d'offrir tous les programmes de quatre ans dans les constituantes du Nord. L'idée est que si le Sénat et le Conseil veulent implanter un programme dans un lieu quelconque, ils devraient pouvoir le faire. Ce n'est pas le cas maintenant, même lorsque les deux instances s'entendent. Il faut que ce soit clair que ce n'est pas pour offrir les quatre années partout; on ne peut se le permettre.
- On se ramasse en septembre à régler un problème pour novembre. Si on ne révisé pas tout, on va devoir aller au gouvernement à tous les six mois s'il y a une transformation rapide. Il faut un comité permanent qui étudie la question et nous dise : «Quand on ira au gouvernement, on veut changer tout ceci». Je ne crois pas qu'on veuille fermer un campus en ouvrant la Charte.

10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-950628, CEX-950907

R : 07-CGV-950923

La proposition suivante est faite et dûment appuyée :

«Que les procès-verbaux CEX-950628 et CEX-950907 soient reçus.»

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

11.1.6 **CUS : congé sans rémunération**

R : 13-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Qu'un congé sans rémunération d'un an, soit du 1^{er} août 1995 au 31 juillet 1996, soit accordé à **Ronald Duguay**.»*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

11.2 **CEX-950907**

11.2.1 **Secteur administration et bureautique : chef du secteur**

R : 14-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Qu'**Irène Savoie** soit nommée chef du secteur Administration et bureautique pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1997.»*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

11.2.2 **CUM : nominations**

R : 15-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Que **Paul LeBlanc** soit nommé vice-doyen par intérim de la Faculté des sciences et ce, pour la période du 1^{er} juillet 1995 au 31 décembre 1995;*

*Que **Lita Villalon** soit nommée directrice du Centre de recherche sur les aliments (CRA) pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996;*

11.2.2 **CUM : nominations** (suite)

*Que **Martin Mujica** soit nommé directeur du Département de sociologie pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1998.»*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

12. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-950810

(Voir le Document C, page 46)

R : 17-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le procès-verbal CCJ-950810 soit reçu.»

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CCJ**13.1 Géographie****R : 18-CGV-950923**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«1. Que la Faculté des arts soumette aux instances appropriées :

- a) les ajustements jugés nécessaires à ses programmes de géographie en tenant compte des recommandations de l'évaluateur - (dans ses commentaires, le doyen de la Faculté des arts note que les professeurs de géographie ont déjà proposé certains ajustements);*
- b) des stratégies visant à améliorer la programmation des cours offerts aux étudiants et étudiantes à temps plein et l'accessibilité de certains cours aux étudiants et étudiantes à temps partiel.*

13.1 Géographie (suite)

- 2. Que la Faculté des arts prépare un plan d'amélioration de l'équipement mis à la disposition des étudiants et étudiantes et, de concert avec la bibliothèque, complète la collection en bibliothèque. (La Faculté a déjà reçu une subvention pour le développement de son laboratoire de géographie physique).*
- 3. Que la Faculté des arts et les constituantes du CUSLM et du CUS développent des stratégies susceptibles :*
 - a) d'intensifier les collaborations pour le développement futur de la géographie acadienne;*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

13.2 Service social

- Le VRER explique le but de la recommandation du CCJ. Les réactions portent surtout sur la **reconnaissance des acquis** et sur la **maturité exigée**.
- VRER : On vise à envoyer le message que l'École de service social souhaite attirer une clientèle plus mature, comme d'autres universités ont réussi à le faire. Une période de transition est prévue pendant laquelle la formation professionnelle sera de trois ans après une formation générale de deux ans. Par la suite, quand nous aurons une clientèle mature, la formation totale durera quatre ans, comme ailleurs.
- La condition minimale d'admissibilité est deux années universitaires complétées. Accepte-t-on des équivalences pour les personnes qui auraient été sur le marché du travail?
- VRER : Oui, nous avons un système de reconnaissance des acquis qui permet de recommander des équivalences pour les cours et pour les expériences de travail. D'autres universités imitent notre système.
- Je suis d'accord avec l'esprit de la recommandation. Ma préoccupation touche elle aussi la reconnaissance de l'expérience de travail, par exemple celle de quelqu'un qui aurait passé cinq années dans un foyer de transition. La question-clé est la maturité des individus. Je suppose que la réponse du VRER sera la même.
- VRER : Les universités qui ont commencé à exiger autre chose qu'une formation au secondaire ont fini par avoir des personnes qui avaient déjà un premier baccalauréat. La directrice actuelle de l'École, qui était à l'Université Laval, nous dit que là-bas, les adultes représentent 50% de la clientèle. C'est la même chose aux universités Dalhousie et Saint Thomas. Ce que produit l'exigence d'une plus grande maturité, c'est d'attirer non seulement des gens qui ont de l'expérience, mais aussi des gens dont la formation est attestée par un autre diplôme.
- Supposons qu'une personne qui a travaillé dans une garderie pendant 10 ans décide de faire une transition dans sa vie. Si elle n'a qu'une 12e année et son vécu, peut-elle être considérée pour une admission?

13.2 Service social (suite)

- VRER : La personne pourrait utiliser notre système de reconnaissance des acquis. Il serait possible que ce type de clientèle ait à faire quelques cours à temps partiel pour avoir le même bagage académique que les autres qui ont deux années universitaires. Je suppose que l'École exigerait quelques cours avant l'admission définitive.
- DGEP : Notre système de reconnaissance des acquis peut reconnaître jusqu'à une année universitaire. D'après notre expérience, sur le nombre de personnes qui ont fait une demande, deux seulement ont reçu l'équivalence d'une année.
- Sur la question de la maturité, est-ce qu'on a reçu une rétroaction du milieu de travail? Ne pourrait-on pas exiger le même degré de maturité pour l'éducation, par exemple? Peut-être que je comprends mal. Est-ce qu'il y avait un problème majeur quand les élèves sortant du secondaire s'inscrivaient directement en service social?
- VRER : C'est plus critique dans le cas du service social qu'en éducation. Les problèmes abordés durant la formation requièrent déjà de la maturité de la part des étudiants et

quelle orientation elle veut lui donner. Les détails ne sont pas finalisés. À ce stade-ci, il serait prématuré de dire si tel ou tel cours sera obligatoire.

- Concernant la reconnaissance des acquis, l'Université n'a-t-elle pas mérité une distinction à l'échelle régionale ou nationale?
- DGEP : La reconnaissance des acquis comporte deux volets. D'abord la personne qui fait une demande doit faire un portfolio et apporter des preuves de ses acquis. Ensuite, il faut évaluer ces acquis. La trousse que nous avons préparée est un outil pour aider les professeur-e-s à faire cette évaluation. C'est pour cette trousse que l'Université a reçu un prix d'excellence nationale.
- Recteur : Il faut faire attention lorsqu'on utilise le concept de maturité. Ce n'est pas toujours une question d'âge; les plus vieux le savent peut-être plus que les plus jeunes. La proposition dit que nous ajoutons une année, comme en éducation, mais elle dit aussi qu'il faut avoir une formation générale de base. La route est la suivante : l'étudiant-e s'inscrit à l'Université dans un programme de formation de base de deux ans dans une autre discipline (sociologie, psychologie, etc.); ensuite, pendant trois années, l'étudiant-e se spécialise en service social. On dit aussi que si la clientèle se transforme (par exemple en étant davantage formée de personnes détenant un premier baccalauréat), il est possible que la formation spécialisée devienne une formation de deux ans pourvu que cette réduction puisse être absorbée sans affecter la qualité du diplôme. Il ne faut pas trop vite qualifier d'immatures les élèves qui sortent du secondaire.
- J'ai de la difficulté avec la question de maturité. Je verrais mal qu'on refuse l'admission à un-e étudiant-e parce qu'il ou elle manque de maturité. Il pourrait s'agir d'un jugement arbitraire. On espère qu'après cinq ans, l'étudiant-e est en chemin vers la maturité.

R : 19-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«**Considérant** qu'une comparaison avec les universités Dalhousie et Saint Thomas laisse voir que des étudiants et étudiantes admis en service social dans ces universités sont plus âgés et qu'un plus grand nombre d'entre eux ont déjà complété un baccalauréat dans une autre discipline. (En effet, dans ces universités, c'est respectivement 80 % et 50 % des étudiants et*

13.2 **Service social** (suite)

étudiantes admis en service social qui ont complété un premier baccalauréat universitaire);

***Considérant** que dans ces mêmes universités, on exige une formation universitaire initiale avant l'admission au programme de service social;*

***Considérant** que les étudiants et les étudiantes admis en service social à l'Université de Moncton sont essentiellement des «finissants» et «finissantes» de l'école secondaire;*

***Considérant** que pour arriver à recruter une clientèle plus mature dans son programme de baccalauréat, l'École de service social aura besoin d'une période de transition; il est résolu :*

1) *que la condition minimale d'admissibilité au programme de service*

d'admissibilité;

4) *que l'École de service social développe ses politiques, son image et ses procédures de sélection de manière à favoriser l'admission d'une clientèle étudiante démontrant un degré de maturité approprié.»*

- La proposition est-elle celle qui est écrite ou comporte-t-elle les suggestions qui ont été faites? Si ce qu'a dit le recteur est sous-entendu, ça va.
- On pourrait changer le mot *mature* pour *plus expérimenté-e*?
- Chancelier : Le mot *mature* n'est peut-être pas très français¹.
- VRER : Le sens donné à la décision est clair. Je ne voudrais pas modifier un mot alors que la proposition a déjà été ratifiée par le CCJ et le Sénat.
- Par *mature*, je comprends que les étudiant-e-s doivent avoir une expérience de vie. C'est bien indiqué à la page 71 que c'est ce que le marché est en train de dicter. Nous, on veut augmenter la qualité.
- Sur quoi allons-nous voter? Il y a deux versions différentes de ce que la proposition veut dire : celle du recteur ou celle du VRER.
- Recteur : On a donné l'effet que produira la proposition. Je n'ai pas voulu la défaire, mais seulement l'expliquer. Il y a un élément qui dit qu'on peut revenir à quatre ans de formation. La question reste ouverte. On pourrait très bien ne pas revenir et garder une formation de cinq ans au total.

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

PAUSE 10 h 45

REPRISE 11 h

14. **CAMPAGNE FINANCIÈRE IMPACT** (Voir le Document D, page 55)

- Rhéal Bérubé commente le rapport. Il mentionne les dons reçus depuis le 15 septembre, qui portent le total confirmé à ce jour à **14 833 747\$**. Les réactions portent d'abord sur la **façon de présenter les dons** dans le rapport. Puis on souligne **certaines contributions** : communauté universitaire, Péninsule acadienne, Mouvement coopératif acadien, Villes de Shippagan et de Dieppe. Même si on déplore la faible contribution de la Ville de Moncton et de la région de Bathurst, on est, dans l'ensemble, très satisfait des résultats.
- Bérubé : Je rappelle que la campagne a été lancée le 19 septembre 1994; il y a donc un an. L'objectif visé à ce moment était de 10 millions; il a été révisé à 14,7 millions pour répondre aux besoins les plus urgents. Le total des dons reçus à ce jour, soit 14 833 747\$, représente un montant de 100 000\$ de plus que l'objectif révisé. On fait des efforts soutenus pour continuer la sollicitation; il y a une possibilité d'un autre million. Les bénévoles sont encore prêts à donner un coup de main jusqu'en décembre. À la fin octobre, nous ferons parvenir un rapport intérimaire à tous les donateurs et donatrices. Dans la rubrique *Anciens et anciennnes*, il n'y a pas de dons spéciaux pour le CUSLM parce qu'il y a eu une campagne lancée tout de suite après pour le Fonds Saint-Louis-Maillet.

les compagnies parce que le chèque était fait au nom de Pizza Delight, dont M. Imbeault est le propriétaire. Il n'y a pas de double comptabilité.

- Une autre alternative de réponse ne pourrait-elle pas être que ça dépend de qui a fait l'effort de recrutement?
- Bérubé : Pas vraiment. Les dons des avocats apparaissent sous les dons des juristes.
- Beaucoup d'ancien-ne-s sont des chefs d'entreprise et ont été sollicités par Bernard Cyr, qui était chargé de ce secteur.
- Je ne pensais pas à la duplication. Au lieu d'avoir un titre comme *Ancien et ancienne* et un autre pour les compagnies, on pourrait avoir les ancien-ne-s comme idée générale et, comme idée secondaire, le nom de la compagnie.
- Bérubé : Le rapport final aux donateurs/donatrices sera rédigé différemment.
- Recteur : Il faut souligner l'effort de la communauté universitaire qui a contribué 1,6 millions, ce qui est très bien. Ça se compare très avantageusement aux campagnes d'autres institutions. Ça représente plus de 10%. On continue à solliciter les nouveaux membres du personnel. Au niveau des municipalités, la Ville de Moncton a contribué un montant de 150 000\$. Nous avons reçu le don du maire Belliveau. On s'était donné deux ans de sollicitation; on est arrivé à notre objectif après une année, mais il reste des dossiers à terminer. Je souhaite qu'on ne se démobilise pas trop vite. C'est une question d'attitude, de mentalité. Une telle campagne n'aura lieu qu'une fois par décennie.
- Président : Il faut souligner la contribution de 570 000\$ pour le CUS. Considérant les difficultés financières de la région, c'est un montant impressionnant.
- Bérubé : Ce montant représente seulement les dons des individus. Nous avons en plus ceux des compagnies. La Ville de Shippagan a donné 100 000\$. Il y a des dons dans d'autres volets.
- Bourque : Étant donné toute la richesse de la Péninsule, il doit y avoir des dons classés ailleurs.

14. CAMPAGNE FINANCIÈRE IMPACT (suite)

- VRCUS : Pour ce qui est des noms spéciaux, on a établi que ce n'était pas terminé. Dans la Péninsule, on est allé chercher pas mal de dons. Ça dépassera peut-être le million chez une population de 58 000 habitant-e-s. Nous sommes choyés. Mais ça ne se fait pas tout seul. Nous avons d'excellents bénévoles. Je voudrais souligner le travail de **Raymond Chiasson**, un agent de développement hors-pair. Il se rend même dans la cale des bateaux!
- Chancelier : La catégorie «autres» a donné 800 000\$; de qui s'agit-il?
- Bérubé : Ce sont, par exemple, des successions. Celle de Rose-Marie Comeau a contribué 200 000\$. On a reçu des dons en nature (oeuvres d'art, etc.).
- Président : Où est classé le Mouvement coopératif acadien? Il a quand même contribué 700 000\$.
- Bérubé : Dans les compagnies de l'Atlantique. C'est le comité de l'Atlantique qui avait le mandat de solliciter ces compagnies (McCain, Irving, NB-Tel, etc.). Elles n'ont pas été sollicitées par le Comité Péninsule ou le Comité N. B. Ce sera réparti autrement pour le

- C'est parce que Shippagan avait un bon maire... (Rires)
- Combien va coûter la campagne?
- Bérubé : Vous aviez accepté un budget de deux ans. De mémoire, sur ce budget d'un million, il reste environ 250 000\$ à 300 000\$.
- VRARH : Tout le monde est déçu de la faible contribution de la Ville de Moncton. Tous les efforts ont été faits. C'est la première fois qu'elle fait une contribution; la glace est cassée. On aurait pu protester, mais on a décidé qu'il était préférable d'être positif et d'établir des liens plus étroits. On va continuer à travailler avec la municipalité dans d'autres contextes. M. Boucher disait qu'il faut mettre fin à la campagne. M. Claude Savoie, président de la campagne, a indiqué qu'il voulait y mettre fin quand les dossiers seront finalisés.
- Il faut que ça finisse. À Bathurst, on n'a pas réussi à atteindre les gens. Il y aurait peut-être des stratégies à repenser.
- Bérubé : Ce n'est pas parce que les efforts n'ont pas été faits. Bathurst est une zone assez spéciale. Il y a eu une campagne pour le centre civique; les entreprises de Bathurst ont été mises à contribution. Bathurst est loin des campus de Shippagan et de Moncton. C'est très difficile d'identifier un leadership dans cette région, mais nous avons un plan de relance pour l'automne.
- Le don de la Brunswick Mining est-il rentré?
- Bérubé : Oui. Il apparaîtra sous Noranda Mines.
- La Ville de Moncton n'a-t-elle pas fait un don pour des services d'infrastructures qui n'a pas été comptabilisé?
- Recteur : La situation réelle est qu'on a demandé à la Ville de Moncton un appui pour développer les infrastructures d'un Parc scientifique. Le maire m'a répondu verbalement qu'il considérait que la Ville avait donné tout ce qu'elle voulait donner. Dans les 150 000\$ que nous avons reçus, il y a trois parties : municipale, provinciale et fédérale. Il a fallu qu'il y ait un accord avec les villes de Dieppe et Riverview pour qu'on puisse les obtenir. Publiquement la contribution de Moncton semble être de 150 000\$, mais sa contribution réelle est très faible. La municipalité de Dieppe a contribué 300 000\$, alors qu'elle n'a qu'un tiers de la population de Moncton.

14. **CAMPAGNE FINANCIÈRE IMPACT (suite)**

- Bérubé : Dans les médias, on verra que la campagne se chiffre à 14,3 millions. On se garde un coussin afin de pouvoir faire régulièrement des annonces de dons et éviter que pendant un certain temps on ait rien à annoncer.
- Concernant les Villes de Moncton et Bathurst, il faut que l'Université regarde son marketing et qu'elle «s'approprie» ces deux villes. L'Université devrait faire des démarches pour se vendre davantage par des affiches, etc. Elle doit faire connaître davantage sa présence. Les dons reçus indiquent qu'on n'a pas fait le travail de marketing nécessaire.
- Je voudrais finir sur une note positive. On a commencé avec 8 millions et on est rendu à 14 millions. Considérant le contexte économique, c'est extrêmement positif. Tout le plan d'ensemble a été travaillé de façon extraordinaire. On e eu un président de campagne qu'on peut qualifier de castor. Une évaluation sera faite avec les membres bénévoles. À certains endroits, le travail qui a été fait est en vue de la prochaine campagne. Il ne faut pas penser seulement au présent. Même quand on essuie un refus, on a mis les pieds dans la place et la porte reste ouverte. Il faut sortir heureux. Je rends hommage aux solliciteurs et aux donateurs.

15. SUIVI DU SAC-950824 ET SAC-950915

- Le VRER souligne que trois affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Sénat du 25 juin (qui s'est poursuivie le 5 juin) seront traitées à la présente réunion puisqu'elles ne l'ont pas été à la réunion du Conseil du 10 juin.

15.1 SAC-950525

15.1.1 Certificat en formation à distance multimédia

- Le VRER explique que ce certificat créé par le Sénat se donne à l'Éducation permanente, qui fonctionne selon le principe de l'autofinancement.

R : 21-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le Certificat en formation à distance multimédia soit créé de même que quatre nouveaux cours moyennant l'addition de l'objectif suivant au programme et à certains cours : "sensibiliser aux caractéristiques spécifiques et aux contraintes d'encadrement des nouvelles technologies de l'enseignement à distance multimédia" et moyennant l'ajout de toutes les modifications suggérées par la Faculté des sciences de l'éducation.»

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

15.1.2 Changement de nom du Département de mathématique

R : 22-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Que le nom du Département de mathématique devienne **Département de mathématiques et de statistique.**»*

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

15.1.3 Conditions d'admission

- Le VRER décrit les implications de la résolution du Sénat : *Que les mathématiques de 12^e année fassent dorénavant partie de la condition générale d'admission à l'Université de Moncton.* On discute du **bien-fondé** de cette exigence et de ses **implications** sur le recrutement.

- VRER : À l'heure actuelle, la majorité des programmes exigent les mathématiques de 12^e à la Faculté des arts, certains programmes ne l'exigent pas encore. La résolution

cégeps acceptent les étudiant-e-s sans cette exigence. En arts, les étudiant-e-s sont parfois faibles en mathématiques. Ils iront au Québec.

- VRCUS : Il y a plus que la question de la date. Dans la perspective d'une diminution dans les inscriptions à l'Université, je m'explique mal qu'on augmente les exigences de l'admission aux arts, par exemple. Nous nous sommes inscrits en faux au Sénat contre l'idée que cette exigence puisse s'appliquer pour les étudiant-e-s du programme de techniques de bureau de notre constituante. Si on a cette exigence, l'étudiant-e ira au collège communautaire. On ne peut ignorer l'impact financier d'une telle décision. Il ne s'agit pas de faire de certains programmes des poubelles, mais entre ça et des exigences sévères pour tous les programmes, il y a une marge. Je crains une diminution du nombre d'étudiant-e-s.
- Je réagis quand on dit que les mathématiques de 12e sont nécessaires. Il pourrait arriver qu'un élève soit fort en tout, mais qu'il ne soit tout simplement pas intéressé à cette matière. Ça ne veut pas dire qu'il ne serait pas un bon étudiant à l'Université. Il faudrait étudier cette question davantage avant d'inscrire cela comme exigence.
- VRER : Les questions concernant l'utilité des mathématiques dans certains programmes ou l'intérêt de certains étudiant-e-s pour cette matière sont valables. Mais pour obtenir un diplôme du secondaire, on exige un ensemble de matières dans divers domaines : les humanités, les sciences, etc. On veut s'assurer que les étudiant-e-s aient un minimum de connaissances et qu'on ne laisse pas de côté une matière aussi importante que les mathématiques. Une formation universitaire suppose qu'on a des connaissances dans des domaines tels que les langues, le quantitatif, etc. On voudrait pouvoir dire que tous les universitaires possèdent ce bagage. À l'heure actuelle, on ne peut le dire pour toute la clientèle.
- Au Nord-Est, étant donné la proximité avec Carleton et Rimouski, une grosse partie de la clientèle ira ailleurs à cause de cette exigence.

15.1.3 **Conditions d'admission** (suite)

- VRCUSLM : C'est difficile à accepter. C'est le Sénat qui a adopté cette exigence. Des orienteurs me disent qu'il n'y a pas eu de consultation et qu'ils sont aux prises avec des problèmes réels. Il y a des avantages et des désavantages. Pourquoi exiger les maths de 12e en arts visuels, par exemple? Il y a plus de questions que de réponses. L'échéance est trop courte. Au moins 160 étudiant-e-s de A.-M.-Sormany ne pourront s'inscrire à l'Université en 1996.
- Recteur : Nous avons reçu une lettre du directeur de la polyvalente Louis-Mailloux. J'ai demandé qu'elle soit mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sénat. Le Conseil ne peut modifier une résolution du Sénat, mais il peut demander au Sénat de reconsidérer sa décision. Le Conseil peut émettre un avis.
- VRER : On vérifie les conditions d'admission des autres universités, particulièrement pour les programmes des arts. On retournera au Sénat pour la question de la date. Nous savons qu'il y aura d'autres questions. Nous aurons plus d'informations. Il faut faire attention quand on utilise des arguments concernant l'utilité de la matière pour certains programmes. On pourrait dire la même chose pour bien des matières. Dans plusieurs programmes, les gens disent : «On n'a pas besoin du français, ou de la physique, ou de l'histoire». La décision du Sénat reflète le bagage jugé nécessaire pour les universitaires. Si on accepte de supprimer les mathématiques, la prochaine demande sera de supprimer l'histoire, etc. On ne sait plus où cela va s'arrêter.

cette exigence.

- VRER : On n'a pas besoin de l'inclure; il le fera.
- Si la décision du Sénat cause des problèmes, on peut en reporter l'application à plus tard. Nous savons, entre autres par l'enquête de la revue Maclean's, que nos conditions d'admission sont extrêmement généreuses et libérales. Mais quand vous admettez quelqu'un, vous avez une responsabilité envers cet étudiant qui paie des frais de scolarité variant entre 8 000\$ et 10 000\$. L'admettre, c'est lui dire qu'il a des chances de réussir. Si vous admettez des gens trop faibles, le pourcentage d'échecs sera très élevé. A-t-on la responsabilité de dire à un groupe d'étudiant-e-s qu'on les admet, mais qu'ils pourraient échouer? On les hypothèque pour longtemps sur le plan financier et sur le plan personnel, parce que l'échec exclut souvent un retour plus tard. Ça implique la réputation de notre Université. Partout, dans le milieu universitaire, quel que soit le domaine, une formation générale de base est nécessaire. On peut faire des accommodements. Aux États-Unis, on a des cours de maths adaptés pour les «non majors». Il ne faudrait pas que notre seule argumentation soit le point de vue financier. J'ai vu les effets de l'échec sur les gens qu'on a admis sachant qu'ils ne réussiraient pas.
- Je suis un peu d'accord avec l'intervention précédente, mais quand on parlera des frais de scolarité, je voterai contre leur augmentation. Les étudiant-e-s doivent avoir une base, être polyvalents. J'ai fait les mathématiques de 12^e année; je ne les ai pas trouvées difficiles. Il nous faut des critères d'admission concurrentiels avec ceux des autres universités. Le Plan stratégique recommande de former des étudiant-e-s polyvalents. La mathématique est la base.
- On ne veut pas envoyer le message au Sénat seulement parce qu'il y a des problèmes d'admission. Il faut faire savoir au Sénat que ce n'est ni blanc, ni noir. Il y a des implications financières. Il faut voir les orienteurs pour des accommodements tout en tenant compte que la qualité n'est pas négociable.

15.1.3 **Conditions d'admission** (suite)

- Il faut bien faire comprendre au Sénat que le Conseil accepte les conditions d'admission; la question de fond porte sur la façon de les appliquer. Il faut essayer de voir s'il y a une façon d'arriver à cet objectif global au moyen d'un échancier.

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

15.2 **SAC-950824**

- Le VRER informe les membres qu'il n'y a pas de résolution à ratifier étant donné que le Sénat du mois d'août est surtout consacré aux rapports annuels. Les points qui intéressent le Conseil ont été mis à l'ordre du jour de la présente réunion.
- Le baccalauréat en administration est en train d'être révisé, mais on n'en fait pas mention. Est-ce que ça avance bien?
- VRER : Ce point n'est pas encore devant le Sénat. Il faut d'abord que le programme fasse l'objet d'une évaluation externe. On y reviendra par la suite.

15.3 **SAC-950915**

«aviseur». La résolution 07-SAC-950915 est là pour enlever des obstacles: on a avantage à mettre ensemble toutes nos ressources pour maximiser leur utilisation. Concernant la résolution 08-SAC-950915, la Charte dit que les études supérieures se font au CUM et elle impose des contraintes aux autres constituantes. Avec les nouvelles technologies, les programmes s'offrent dans un contexte où les étudiant-e-s ne sont pas nécessairement dans un campus. Par exemple, en Ontario, on offre un programme à des étudiant-e-s qui peuvent être à Montréal. L'enseignement peut se faire à distance. Le concept de réseau pour les études supérieures doit être envisagé. La résolution 09-SAC-950915 ne présente rien de nouveau. Pour ce qui est de la résolution 10-SAC-950915, il faut étudier ce que ça signifie pour les Statuts et règlements. La résolution 11-SAC-950915 implique que le projet qui sera présenté au Sénat soit soumis également au Conseil. Je suggère qu'on approuve ces résolutions en bloc.

- Recteur : En fait, seules quatre résolutions nécessitent l'approbation du Conseil : 03, 04, 06 et 08.

R : 24-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«03-SAC-950915 : Que la responsabilité administrative de tous les programmes de cycles supérieurs relève de la FESR, ce qui implique :

15.3.1 **Évaluation de la FESR** (suite)

que la décision finale d'admission des étudiantes et des étudiants de cycles supérieurs appartient au doyen ou à la doyenne de la FESR sur recommandation du CES;

que les membres des jurys de mémoire ou de thèse sont nommés par le doyen ou la doyenne de la FESR, sur recommandation du CES;

que la FESR se rapproche des étudiantes et des étudiants des cycles supérieurs en assurant la circulation organisée de l'information, en les convoquant aux rencontres, en fournissant périodiquement des données analysées en rapport avec leurs préoccupations académiques, financières et professionnelles;

que d'autres articles pourront s'ajouter au besoin en temps et lieu.

04-SAC-950915 : Que l'Université crée, au sein du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, une direction de la R-D-C (vice-recteur-e adjoint-e) chargée de maintenir un service d'appui aux

- Je félicite le Sénat de vouloir maximiser nos ressources. On s'attaque à la lourdeur administrative. C'est un travail bien fait et il faut le reconnaître.
- Je m'interroge sur la résolution 04. Maintenant il y aura un doyen de la FESR qui s'occupera de la gestion et aura la main haute sur les études de deuxième cycle et sur la recherche. C'est fort heureux parce qu'il y avait une lacune sérieuse de ce côté. Par contre, on crée une direction pour le transfert des technologies et pour le développement international. Le volet transfert des technologies a des affinités avec les sciences appliquées et pourrait s'autofinancer, comme l'a dit Mme Préfontaine au Sénat. Le lien du volet développement international avec la recherche est moins fort. En votant pour cette résolution, on crée un poste additionnel. Des interrogations ont été faites là-dessus et on a répondu que ce serait la même personne qui occuperait le poste de vice-recteur-e adjoint-e et de doyen-ne. Mais ce ne sera pas toujours possible d'avoir une personne capable de s'occuper de ces quatre domaines : études supérieures, recherche, transfert technologique et développement international. On va avoir beaucoup de difficulté à trouver cette personne. Et si on la trouve, ça va devenir tellement lourd qu'elle ne pourra pas continuer. Dans six mois ou un an, il se peut qu'on décide que ça ne sera plus la même personne qui s'occupe de tout cela. Il est prématuré d'avoir deux postes et deux personnes. J'aurais le goût d'ajouter que ce doit être la même personne qui occupe ce poste pour au moins trois ans, après quoi on réexaminera la question. Il faut supprimer le plus possible les postes administratifs.

15.3.1 Évaluation de la FESR (suite)

- VRARH : Je suis d'accord qu'on inscrive au procès-verbal que nous avons clairement communiqué qu'il n'y aura pas de poste additionnel. Les changements se feront à partir des ressources existantes. Le nombre de postes à la direction de l'Université est passé de 15 à 13 au cours des cinq dernières années. Le budget a été réduit de plus de 100 000\$. On ne veut pas partir dans le sens contraire. Il y a un consensus ferme là-dessus.
- Président : Nous avons déjà une proposition, on pourrait revenir avec une autre proposition.

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

R : 25-CGV-950925

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Qu'une même personne cumule les fonctions de doyen-ne et de vice-recteur-e adjoint-e pour trois ans et qu'après ce délai, on revienne au Conseil.»

- Recteur : En utilisant le mot *poste*, on donne l'impression qu'il y a deux postes. Il s'agit, en fait, d'un seul poste : celui de doyen-ne auquel on ajoute des fonctions ou responsabilités pour permettre un appui à la recherche.
- Il est déplorable de mettre *trois ans* alors qu'on va ouvrir le poste avec un mandat de cinq ans.
- Le proposeur et l'appuyeur acceptent de changer *trois ans* pour *cinq ans*.

La résolution 25 se lira :

16. OBJECTIFS DE LA DIRECTION

(Voir le Document E, page 57)

- Le recteur rappelle qu'annuellement, il dépose les objectifs des membres de la Régie interne de l'Université. Il informe les nouveaux membres de la **raison d'être** et des **modalités** de cet exercice. Il explique en quoi la présente année n'a pas été une année ordinaire en ce qui touche l'évaluation.
- Recteur : Nous avons un système d'évaluation des cadres adopté il y a quelques années par le Conseil. Des objectifs sont définis au début de l'exercice. Au bout de six mois, on fait un premier bilan au cours duquel les objectifs peuvent être révisés. En fin d'année, l'évaluation porte sur l'atteinte de ces objectifs. On en rédige alors de nouveaux pour l'année. Personne n'est évalué sur des points dont on n'a pas convenu à l'avance. Le recteur est évalué par le Conseil. Parce que j'étais candidat au renouvellement de mon mandat, il n'y a pas eu d'exercice formel d'évaluation. C'est la même chose pour le VRER. Quant à Fernand Landry et Simone LeBlanc-Rainville, il s'agit de personnes qui sont entrées en fonction au cours de l'année. Le dépôt des objectifs est une occasion pour le Conseil de nous demander pourquoi nous avons retenu tel objectif plutôt que tel autre. Je souligne que nous n'avons pas retenu beaucoup d'objectifs pour chacun des neuf cadres, mais le total représente tout de même 34

16. OBJECTIFS DE LA DIRECTION (suite)

objectifs qu'il faudra suivre et dont on devra rendre compte. Ce sont des objectifs généraux; il ne faudrait pas conclure que ce sont les seuls dossiers qui sont traités. Dans le quotidien, nous avons un grand nombre d'objectifs. Ceux que nous présentons ici sont ceux sur lesquels la procédure d'évaluation va porter. Normalement, ces objectifs sont reçus par le Conseil.

- Des 34 objectifs, 5 seulement s'adressent au secteur financier, alors qu'on sait que dans très peu de temps, ces objectifs vont donner la couleur des autres. J'aurais aimé voir dans chaque cas comment on va faire pour maximiser les ressources. Ça semble être oublié, sauf dans le cas du VRCUSLM, que je félicite. J'aimerais lui demander où il en est rendu dans son deuxième objectif : *uniformiser les systèmes informatiques sur les trois campus*.
- VRCUSLM : Avec le directeur du Service des finances et le VRARH, on établit des contacts pour que le système soit unifié. D'ici un an, la CESPМ va suggérer qu'on utilise le même logiciel. Le problème, c'est que le logiciel est uniquement en anglais. Il va falloir peser les avantages et les inconvénients d'attendre qu'il soit traduit. Il serait plus simple et plus réaliste «d'embarquer» le plus vite possible.
- Je suggère d'y aller avec le logiciel anglais et d'accélérer la traduction.
- VRCUSLM : On a quand même une politique linguistique. Il y a de nouveaux éléments de la CESPМ. Le CUS attend ce rapport pour commencer.
- Si chaque centre achète des petits logiciels, ça peut finir par coûter cher. On est une université française, c'est sûr, mais il ne faut pas que l'académique en souffre en attendant la traduction.
- On suggère d'examiner les objectifs de chacun des cadres en commençant par le recteur.

Recteur

- Il manque un élément essentiel, soit le mode opérationnel du rectorat avec les subordonnés, l'administration de tous les campus.
- Recteur : Je ne suis pas certain d'avoir une idée claire de ce qu'il cherche à obtenir. Il existe

constituer. Ce n'est pas complètement finalisé, mais c'est très avancé. Le travail d'équipe sera précisé à la Régie. C'est une bonne suggestion; j'en tiendrai compte, même si je n'ajoute pas d'objectifs à ma liste.

- Je ne veux pas d'objectifs additionnels. Si vous les voyez, c'est suffisant.
- Qui assume la responsabilité de la campagne financière? C'est un dossier majeur.
- Recteur : De tous les membres de la direction, c'est le recteur qui en a la responsabilité. Il peut déléguer, mais il reste responsable. J'assiste aux réunions. La recommandation du Conseil était de donner une responsabilité spécifique à un président de campagne, mais on n'a pas diminué les responsabilités du recteur pour autant. Cela n'a pas causé de problème. On a laissé beaucoup de latitude au président dans sa façon de travailler avec les bénévoles. Les résultats sont bons.
- Lorsqu'on parle du plan stratégique, je vois que c'est rattaché à l'académique et au Sénat. Je vois le plan stratégique relié à l'un des objectifs du VRARH, mais je ne le vois pas pour le VRER. Est-ce un plan stratégique académique ou un plan stratégique financier?

16. OBJECTIFS DE LA DIRECTION (suite)

- Recteur : Le document 1992-1995 a deux volets. Le premier est une mise à jour du projet institutionnel; il comporte de la documentation sur l'Université (sa mission, son orientation, etc.) Le second définit sept grands objectifs généraux. Parmi ceux-ci, certains sont de nature académique : enseignement, recherche, place du français, service à la collectivité, francophonie. D'autres touchent le personnel et les étudiant-e-s. Le dernier comporte une dimension de restructuration administrative et une dimension financière qui visent à augmenter et à maximiser les ressources. Un seul plan englobe à la fois l'académique et l'administratif. Il faut concilier les objectifs institutionnels et ceux de la direction, autrement on irait dans toutes les directions.
- On peut donc conclure que le VRER est très impliqué au niveau de la planification stratégique, même si cela ne se retrouve pas dans les objectifs soumis?
- Recteur : L'objectif numéro 1 du VRER correspond aux objectifs définis dans le plan stratégique.
- L'importance que le plan accordait aux programmes coopératifs, où la retrouve-t-on dans ces objectifs?
- Recteur : C'est un objectif de nature académique qui vise directement la population étudiante parce que c'est une façon d'améliorer ses chances de se trouver un emploi. Il y a eu des progrès. La dimension académique relève du VRER. L'objectif a aussi une dimension financière. Par exemple, dans le cadre de la campagne, nous avons reçu un engagement de Webster pour le développement de programmes coopératifs. Il y a eu des réalisations au cours des trois dernières années; elles seront présentées.
- Conséquemment, ça implique la responsabilité des deux vice-recteurs des constituantes. Les anglophones poussent fort pour ce genre de programmes. C'est une piste sur laquelle il faudrait aller nous aussi et y mettre des efforts.
- Dans tous les objectifs, je ne retrouve aucune allusion aux étudiant-e-s. Nous relevons de qui?
- Recteur : Les Services aux étudiant-e-s relèvent toujours du VRARH pour les dimensions administratives et financières. Par contre, si les programmes ne sont pas changés, on ne peut

des programmes coopératifs dans les autres universités. D'ici quelques semaines, nous devrions être en mesure de déterminer combien tout cela va nous coûter. Quand nous nous lancerons, nous saurons à quoi nous en tenir.

- Je suis d'accord avec l'intervenant qui dit que les programmes coopératifs sont l'avenir. Est-ce qu'il y a des discussions qui se font parallèlement avec l'industrie? Va-t-on régler la question à l'interne avant de consulter l'industrie privée? Celle-ci a seulement un certain nombre de places disponibles pour des stages.
- VRER : La Faculté d'administration fait un sondage. Elle est en discussion continue avec le Conseil économique du Nouveau-Brunswick pour connaître les compagnies qui seraient preneuses. Cette activité se fait en parallèle.
- Si on voulait donner une date pour «s'embarquer», ce serait quoi?
- VRER : Pour le MBA, on espère commencer en septembre 1996. J'avais des questions sur les coûts prévus par la Faculté. On va faire une comparaison avec les coûts de Sherbrooke et Waterloo; on verra mieux si l'estimation de la Faculté est bonne.
- Sur une grande échelle, ce sera en quelle année?

16. OBJECTIFS DE LA DIRECTION (suite)

- VRER : Le génie veut commencer en 1996 lui aussi; mais de ce côté, le travail est moins avancé. La bouchée est grosse pour tout commencer en septembre 1996. Le problème pour moi, c'est d'avoir de bonnes estimations financières. Jusqu'ici, je n'avais pas assez confiance dans les chiffres que nous avons. Nous aurons ça dans quelques semaines. On dit que la campagne donne des fonds, mais ce sont des dons qui arrivent dans cinq ans.

Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

- Ça vaudrait peut-être la peine d'avoir quelque chose pour refléter l'objectif des services aux étudiant-e-s.
- VRARH : Il y a des choses qui n'ont pas besoin d'être dites. L'Université existe pour les étudiant-e-s. Le service à la clientèle est le premier objectif; on devrait peut-être se le répéter continuellement. Les services administratifs sont là pour appuyer l'enseignement et la recherche. Je confesse que j'aurais dû... En janvier, quand j'ai donné mes objectifs, j'ai dit que le premier était de déposer un budget équilibré. Cette fois-ci, cet objectif me paraissait tellement évident que je n'ai pas jugé nécessaire de l'exprimer.
- C'est quelque chose qui mérite d'être dit au Conseil.
- VRARH : C'est un point important, il faut se le dire continuellement.
- Il y a une zone grise au sujet de la recherche. Elle attire des fonds.
- VRARH : La recherche est un des deux volets; elle est extrêmement importante.
- J'ai un reproche qui s'adresse à l'académique. Il faudrait dire à l'académique que l'aspect financier, c'est concret.

Vice-recteur CUS

- Qu'est-ce que le réseau BRU*NET?

sur lesquels on travaille. Bien d'autres objectifs font partie du fonctionnement normal.

- Concernant le premier objectif, NBTel en assume la responsabilité financière?
- VRCUSLM : Nous avons reçu un don de 500 000\$ en plus de 200 000\$ en espèces.
- VRARH : Le deuxième objectif est intéressant. Le développement technologique revient un peu partout dans les objectifs. Finalement, on trouve le moyen d'intégrer les systèmes informatiques.
- J'ai vu une suite dans les objectifs. Ça répond à ce qu'on a soulevé au Comité de finance.
- Au numéro 4 (*Implanter le Centre international de l'inforoute francophone*), on dit : *si le financement est obtenu*. Comme c'est une décision politique, quel est l'impact des dernières élections? Selon vous, est-ce qu'il y a des chances d'avoir ce financement?

16. OBJECTIFS DE LA DIRECTION (suite)

- VRCUSLM : Sur le mérite, on devrait l'avoir. C'est le projet que le Nouveau-Brunswick présente en décembre au Sommet de la francophonie. Depuis les élections, les «joueurs» ne sont plus là. Le projet est excellent, mais il faut l'appui des deux gouvernements. On parle d'un projet de cinq ans. On demande un financement de huit millions dans un fonds de fiducie dont les intérêts seulement serviront au projet . Ensuite, le financement initial sera retourné aux bailleurs de fonds.
- C'est un projet important pour le Nouveau-Brunswick et non seulement pour Edmundston. Le Québec a l'intention de faire un projet semblable. Je ne sais pas si on a un engagement fort de la part du premier ministre de défendre ce dossier au Sommet de la francophonie. C'est très important.

Secrétaire générale

- Aucune question n'est posée.

Vice-recteure adjointe à l'enseignement et à la recherche

- Correction : Au troisième objectif, il faut lire *Rédiger un rapport sur l'évaluation des programmes couvrant la période 1984-1995*.

Directeur, Service des communications

- Aucune question n'est posée.

Directeur, Développement universitaire

- Recteur : Le directeur étant absent, je signale que le principal objectif est de finaliser la campagne financière.

17. POLITIQUE D'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

connaissance. Le Comité a été présidé par **Alice Guérette-Breau**, qui a fait un travail extraordinaire. Elle siège à la Régie, où ce document très intéressant sera discuté à nouveau. Nous espérons faire une recommandation au Comité exécutif, au Comité de finance et au Conseil des gouverneurs en décembre.

- Guérette-Breau : Le programme d'équité a été adopté par le gouvernement fédéral voilà une vingtaine d'années. Il a été repris dans les universités et dans le secteur privé. Au niveau de l'Atlantique, nous sommes la dernière université à adopter une telle politique. UNB et Mount Allison en ont une depuis plusieurs années. On parle souvent de s'aligner pour l'an 2000. Ça devrait comprendre l'adoption d'une politique d'équité en matière d'emploi.
- En décembre, nous devrions être en mesure de prendre une position. Ça fait un an déjà que nous attendons.
- Recteur : Certaines choses ne dépendent pas de nous. Il faut obtenir une dérogation de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick. On peut lui demander de faire diligence.

17. POLITIQUE D'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI (suite)

- VRARH : Cette politique a des implications au niveau des conventions collectives; certaines choses doivent être discutées à la table des négociations. Oui, le travail va progresser. Nous aurons un rapport sur l'état de la question en décembre. Certains aspects ne relèvent pas de nous.
- S'agit-il de la version que nous étudierons en décembre?
- Recteur : Non, il y aura une version modifiée.

18. RAPPORT DU RECTEUR

(Voir le Document G, page 85)

- Le recteur explique que son rapport est une façon de mettre à jour certains renseignements qui ne figurent pas toujours à l'ordre du jour du Conseil, mais qui ont trait à des dossiers actifs de l'Université.
- Il attire l'attention sur la démission de **Pat Blanchard** du CISTI et suggère une façon de lui témoigner la reconnaissance de l'Université.
- Recteur : Je suggère qu'on vote une résolution lui exprimant notre appréciation et notre gratitude pour son travail. Après une carrière éminente, il nous est arrivé au moment de la retraite et il a travaillé chez nous cinq ou six ans. Il quittera ses fonctions le 30 septembre prochain.

R : 26-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Le Conseil des gouverneurs transmet ses plus sincères remerciements à **Pat Blanchard** pour tous les services rendus à l'Université de*

Vienneau et des **implications** de son rapport.

- Recteur : Le rapport a été préparé par **Jean-Guy Vienneau**, qui a fait un travail soutenu grâce à une subvention de 75 000\$ du ministère des Affaires intergouvernementales. Ce travail s'est échelonné sur plus d'une année. Il ne s'agissait pas seulement pour M. Vienneau d'étudier la question; son mandat l'a aussi amené à faire des interventions dont le résultat a été l'obtention de deux subventions de 650 000\$ chacune. Cela démontre que d'importantes retombées sont possibles quand on investit de l'argent dans le développement international. Je ne propose pas qu'on approuve tout le rapport. Je suggère au CGV le projet de résolution de la page 212 [du cahier]. Il est très important dans ce processus de rejoindre l'international; il est souhaitable qu'on invite des chercheur-e-s étrangers, qu'on ait plus d'étudiant-e-s étrangers, qu'on prenne des initiatives dans le développement international. Cela ne peut se faire que sous la prémisse que l'Université n'a pas d'argent à consacrer à ce secteur à partir de ses propres budgets. Il faut que ce secteur s'autofinance ou qu'il reçoive des appuis ponctuels. Je remercie la Province pour sa contribution. Le rapport sera envoyé au nouveau ministre des affaires intergouvernementales.

18.1 **Rapport sur le développement international : L'Université de Moncton... s'ouvrir au monde** (suite)

R : 27-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le Conseil des gouverneurs reçoive favorablement le rapport rédigé par M. Jean-Guy Vienneau proposant une politique et des stratégies de l'Université de Moncton en matière de développement et de relations internationales.

Que les vingt recommandations des pages 28 à 30 dudit rapport servent de guide à la direction de l'Université dans la mise en oeuvre de ce rapport, étant entendu que le principe de l'autofinancement doit déterminer les initiatives à retenir et les actions à entreprendre.»

- La recommandation 4 parle d'un directeur ou d'une directrice de ce bureau; avons-nous les fonds nécessaires?
- Recteur : Le principe de l'autofinancement s'applique ici aussi. Le rapport va nous servir de guide. Il ne s'agit pas d'un poste, mais probablement d'un dégrèvement.
- C'est extraordinaire! Un investissement de 75 000\$ rapporte deux fois 650 000\$, alors qu'on ne veut investir que 800 000\$ par année pour développer l'inforoute. M. Vienneau a une expertise internationale; il a démontré sa capacité d'aller chercher des fonds. Il faut faire venir ce type qui connaît bien le principe d'autofinancement.
- Le président déclare que la demande n'est pas recevable.

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

- Dans le rapport du recteur, il n'y a aucune mention que le président du Conseil termine son mandat en lui adressant l'assurance et le geste de remerciement à l'endroit de M. Gagnier.

19. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

- Le VRARH explique qu'une des formalités de la réunion annuelle du Conseil est la ratification des actes des administrateurs et des administratrices de l'Université.

R : 28-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Le Conseil des gouverneurs entérine les actes de régie des administrateurs et administratrices de l'Université de Moncton survenus depuis la réunion CGV-940924.»

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

20. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1994-1995

(Voir le Document I, page 130)

- Le VRARH informe les membres que le Comité de vérification s'est penché sur les états financiers et en recommande l'adoption par le Conseil. Il explique la teneur du rapport des vérificateurs (p. 167) et souligne que ces derniers n'ont mis aucune note négative.
- Il fournit des explications concernant diverses parties du Rapport financier annuel, en invitant, à l'occasion, Donald Cormier (directeur du Service des finances) à ajouter des précisions. Les réactions contiennent, entre autres, des remarques sur la **façon de présenter le rapport** à l'avenir, des **félicitations** à l'endroit des responsables, des interrogations sur les **retraites anticipées** et les **difficultés** envisagées, des observations sur la **masse salariale** et sur les **négociations**.
- VRARH : Les pages 168 et 169 représentent l'état des revenus et des dépenses consolidés des trois centres. C'est la colonne *Fonctionnement général* qui devrait vous préoccuper. Les détails au sujet de la recherche subventionnée sont à la page 173 du cahier; ceux de la colonne *Fiducie* sont à la page 174; ceux de *Dotation*, à la page 175; ceux de *Immobilisation*, à la page 176. Il faut savoir que les fonds de fiducie et les subventions sont liés à des fins bien précises.

On trouve les détails pour chaque centre aux pages 182-183 pour le CUM; aux pages 184-185 pour le CUSLM; aux pages 186-187 pour le CUS.

Revenus (pages 168-169, dans la colonne *Fonctionnement général* de l'Université)

Frais de scolarité : Diminution de 493 017\$; c'est dû exclusivement à la diminution du nombre d'étudiant-e-s. On a perdu environ 300 étudiant-e-s. L'augmentation des frais de scolarité n'est pas suffisante pour compenser la perte.

Éducation permanente : Diminution d'environ 80 000\$; c'est moins préoccupant parce qu'elle fonctionne sur une base d'autofinancement.

Subventions provinciales générales : Augmentation d'à peu près 400 000\$, dont une subvention spéciale de 350 000\$ pour l'expansion du CUS. À toutes fins pratiques, nos subventions générales sont «gelées», c'est-à-dire que le gouvernement accorde une augmentation de façon ciblée. Il ne s'agit pas d'une critique du gouvernement; c'est plutôt bien si on se compare à d'autres provinces. L'année prochaine, nous aurons une augmentation

de l'environnement. Ces revenus sont contrebalancés par l'augmentation du service de la dette.

- Cormier : Les revenus en **intérêts sur placements** ont augmenté de 70 000\$; il s'agit des placements que l'on fait à même les subventions qui nous arrivent.
- VRARH : Les **entreprises auxiliaires** ont connu une augmentation de revenu de 270 000\$; il s'agit, entre autres, de revenus provenant des résidences et de la Librairie Acadienne. Le Congrès mondial acadien a apporté des revenus : location d'espace, de résidences, vente de disques.
- Y a-t-il autre chose dans les entreprises auxiliaires?
- VRARH : La cafétéria, les résidences. Ce sont des entreprises qui s'autofinancent.

20. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1994-1995 (suite)

Dépenses :

Enseignement : L'augmentation d'environ 800 000\$ reflète surtout les augmentations normales de salaires à cause des étapes, des promotions.

Éducation permanente : Les dépenses ont été réduites pour contrebalancer la diminution des revenus.

Recherche : Une petite augmentation.

Bibliothèques : Une augmentation de 75 000\$, mais ça ne compense pas l'inflation et l'augmentation du prix des livres. Même en dépensant davantage, on ne réussit pas à maintenir le même niveau d'achat que par le passé.

Centre d'informatique : Réduction dans l'achat de logiciels.

CEPS et aréna: Légère augmentation.

Administration générale : L'augmentation de 275 000\$ est due en bonne partie à des retraites anticipées. On compte créer un plan de retraites anticipées pour l'ensemble des employé-e-s de l'Université. Nous soumettrons une proposition à cet effet au Conseil. On commencera à créer un fonds avec un titre séparé dans le rapport. Le Comité de finance en a discuté à plusieurs reprises.

Services aux étudiant-e-s : Réduction de 190 000\$, dont au CUM, une réduction de 50 000\$ dans le personnel de bureau de directions et de 55 000\$ au Service de santé, qui a été réorganisé. Nous avons une entente avec la Province selon laquelle on offre les mêmes services qu'avant, mais c'est Assurance-maladie qui en absorbe les coûts.

Au CUSLM, il y a eu une réduction de 50 000\$; le directeur des Services aux étudiant-e-s a pris sa retraite et une personne cumule maintenant deux fonctions.

Loisirs socioculturels : Diminution de 36 000\$. Ce service travaille pour la communauté universitaire et la communauté extérieure à l'Université. Dans le cas du CUM, cela inclut le grand Moncton. Les gens de l'extérieur à qui on offre des services (sports, culture, etc.) doivent en absorber une plus grande partie des coûts. Il ne s'agit pas de réduire les services, mais d'aller chercher l'argent à l'extérieur de l'Université.

Sports : Économie de 20 000\$

- VRARH : Nous recevons des subventions provinciales de deux sortes : les subventions générales, qui servent au fonctionnement, et les subventions restreintes, qui servent à l'achat d'équipement et à l'entretien des édifices. Si on ne mettait rien sur l'entretien, on ne pourrait pas dépenser ces sommes pour le fonctionnement général. Si on entretient bien les édifices, leur valeur demeure; sinon, leur valeur tombe. On ne déprécie pas les édifices dans les registres comptables. Nous avons prévu un déficit de 222 000\$, nous aurons un déficit de 140 000\$; c'est moins élevé que prévu. Sur un budget de 63 millions, ça représente tout au plus un accident de parcours.
- Je ne sais pas si la façon de faire un rapport financier dans les universités est différente d'ailleurs... Je suggère qu'à l'avenir on présente les choses de façon à ce qu'on puisse s'y retrouver davantage. Où peut-on trouver qu'il y a un déficit de 140 000\$?
- VRARH : Dans les *Affectations interfonds* (p. 168). Le CICLEF paie à l'Université un montant de 148 000\$ en fonds de loyer, etc. à même ses subventions à condition que l'Université le dépose dans un fonds de fiducie.

20. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1994-1995 (suite)

- Où faut-il regarder pour trouver le déficit?
- Cormier : Pour trouver le vrai déficit, il faut aller à la page 168 et soustraire les 61 247 \$ (*Excédent des revenus sur les dépenses*) des 140 032\$ (*Affectations interfonds*, c.-à-d. les transferts de fonds que nous devons faire à partir de nos réserves). **Ce déficit est de 78 785\$** pour les trois campus pour l'année. Le CUM a un déficit de 93 000\$ (au lieu des 222 000\$ prévus); le CUSLM a un surplus de 19 000\$; et le CUS un déficit de 4 500\$ (au lieu des 21 000\$ prévus).
- Ce serait bon qu'à l'avenir, on reprenne dans un court paragraphe les explications qu'on nous a données. Ce bilan ne ressemble en rien à ceux que je connais.
- Président : On pourrait avoir une note explicative pour le Conseil.
- VRARH : La suggestion est excellente. Ce serait utile non seulement au Conseil, mais aussi à la communauté universitaire dans son ensemble.
- Pour l'instant, il faut retenir qu'avec notre nouveau vice-recteur, on s'est trompé de 78 000\$ sur 63 millions. Nous avons maintenant le contrôle de l'appareil. C'est extraordinaire, dans un aussi court laps de temps.
- Le rapport financier reflète une très bonne administration de la part des gestionnaires. Ils doivent être félicités pour le travail. Vous devez remarquer que les revenus diminuent à cause d'une diminution aussi bien du nombre des étudiant-e-s que du transfert de fonds du gouvernement.
- J'administre un budget très important et je trouve qu'un si petit écart sur un budget de 63 millions, c'est une belle réussite. Par contre, je voudrais des éclaircissements au sujet des retraites anticipées. La dépense supplémentaire de 275 000\$ dont on parle, est-ce pour l'an prochain ou sur 24 mois? Est-ce que l'an prochain, on devrait voir une diminution des dépenses consacrées à l'enseignement? Il y a une augmentation de 800 000\$; si la tendance se maintient alors que les subventions et le nombre d'étudiant-e-s diminuent, y a-t-il une possibilité de difficultés? Je cherche une interprétation.

- Recteur : La masse salariale continue de croître. C'est une croissance automatique causée par les échelles de salaire. Ma remarque ne s'applique pas seulement à l'enseignement. La masse salariale croît même si on ne consent pas d'augmentation dans les échelles. C'est un point qui sera au coeur des négociations collectives. Les années qui viennent seront très difficiles. Il faudra négocier des conventions collectives en conséquence. La masse salariale

- VRARH : Avec notre programme de retraites anticipées, on veut récupérer les dépenses sur deux ans et voir les économies sur une dizaine d'années. On peut dépenser beaucoup d'argent pour en économiser beaucoup plus. Il faut récupérer rapidement. D'autres universités l'ont fait. Mais il ne faut pas nuire à la qualité. Il y a un équilibre à conserver. La réponse à la question est oui.
- On connaîtra des temps très difficiles, mais il y a une chose que j'ai entendue trop souvent à l'Université de Moncton et qui n'est pas correcte. On a trop souvent donné l'impression que les employé-e-s de l'Université représentaient 78, 79 ou 80% de la masse salariale. Selon les statistiques provenant de l'association patronale des universités, toutes les universités se situent entre 75 et 80% dans ce domaine. Il faut donc relativiser les choses. C'est sûr que l'avenir est inquiétant, mais notre situation n'est ni pire ni meilleure qu'ailleurs.

20. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1994-1995 (suite)

- VRARH : Les statistiques sont exactes. Il reste que les universités les plus à l'aise - celles qui peuvent mettre plus d'argent dans la recherche et dans les programmes coopératifs, comme Waterloo - sont celles dont la masse salariale représente 68%. Le fait est qu'à l'Université, il y a très peu de roulement de personnel. Notre corps professoral et les autres employé-e-s ont beaucoup d'expérience. C'est la même chose dans la fonction publique. Le défi est grand parce que les sources de revenus ont diminué; elles ne vont pas magiquement augmenter. Un autre grand défi est le transfert des ressources aux secteurs prioritaires : les programmes coopératifs et la diffusion des technologies. Nous devons aussi consacrer plus de ressources à nos laboratoires et à nos bibliothèques. Tout cela dans un contexte de contractions. Il faut investir pour aller chercher une nouvelle clientèle.
- Je félicite M. Landry. Je voudrais faire une suggestion afin d'améliorer la présentation des chiffres. Il s'agirait de mettre différemment les dernières lignes de la page 168 : mettre *Affectations interfonds* en bas de *Solde de fonds* pour ne pas nous induire en erreur. Les temps sont difficiles. Pendant les négociations, allez-vous mettre sur la table les congés sabbatiques et leur utilité? Il faut regarder cela en face : c'est 800 000\$. Il y a beaucoup de dégrèvements de charge. Si on mettait toutes ces personnes au travail, on n'aurait peut-être pas besoin d'augmenter le nombre de professeur-e-s. Le corps professoral vieillit; les salaires payés sont supérieurs à ceux qu'on paierait à des nouveaux professeur-e-s. Il faut parler de tout cela dans les négociations, parce qu'avec les réductions qui s'en viennent....
- C'est «hors d'ordre». C'est une projection pour le futur.
- VRARH : Je ne veux pas entrer dans les détails des conventions collectives, qui se discutent au Comité de finance. Il y a beaucoup de groupes qui réfléchissent sur la situation de l'Université : Comité de planification financière, Comité du VRER [sur les dégrèvements et les charges académiques]. Le principe de base est que le secteur administratif n'existe pas pour lui-même; il doit être un appui. L'ABPUM participe au choix des membres du Comité mis sur pied par Léandre Desjardins. Dans l'ensemble de la communauté universitaire, on est conscient des défis auxquels on a à faire face et on est prêt à travailler à la recherche de solutions. Je ne m'attends pas à ce que les négociations soient faciles. Nous n'avons pas encore déposé de propositions.

R : 29-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

- Le VRARH informe les membres que le Comité de vérification s'est penché sur cette question et qu'il recommande la firme LeBlanc Nadeau Bujold.

R : 30-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que, pour la prochaine année, le vérificateur soit la firme LeBlanc Nadeau Bujold.»

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

22. ÉLECTION D'UN-E PRÉSIDENT-E DU CONSEIL

- Le président présente le rapport du Comité de mise en candidature nommé en juin.
- Président : Le Comité que vous aviez nommé s'est réuni à deux reprises. Nous avons deux candidatures à recommander, soit **Marcelle Fafard-Godbout** et **Dennis Savoie**. Il pourrait y avoir d'autres recommandations venant de l'assemblée.

R : 31-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que l'on accepte le rapport du Comité de mise en candidature.»

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

Exposé de la candidate

Marcelle Fafard-Godbout

Durant l'après-midi, les idées que j'avais préparées ont été dites. Je voudrais souligner quelques points de ma lettre, p. 190 du document. Il y a tout d'abord la réforme imposée dans le plan Axworthy. L'Université aura à relever un défi de taille. L'argent est le nerf de la guerre, mais la communauté universitaire peut relever le défi. Le CGV va devoir offrir le leadership nécessaire pour regrouper la communauté universitaire et celle à la périphérie. Il va falloir être innovateur. Il faudra s'ouvrir au monde. Dans ce sens-là, j'ai beaucoup apprécié le rapport de M. Vienneau. Le Nouveau-Brunswick est en très bonne position parce que nous n'avons que deux universités et non plusieurs comme en Nouvelle-Écosse. De plus, il y a un créneau qui peut faire revenir notre excellence : l'intérêt pour la francophonie démontré durant le Congrès mondial acadien. Les deux cents étudiant-e-s qu'on n'a pas cette année pourraient être recrutés ailleurs dans la francophonie. Le leadership va être une occasion d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur. En l'an 2000, le baccalauréat sera ce qu'est maintenant le diplôme du secondaire et la maîtrise sera ce qu'est le baccalauréat actuel. La première préoccupation des étudiant-e-s est l'accès à l'université afin d'avoir accès au travail. Il faut répondre aux besoins de la société, axer les cours sur le marché du travail. J'ai vécu aujourd'hui une réunion du Conseil impressionnante. On est conscient de ce qui s'en vient. Il est regrettable qu'on n'ait pas vu venir le coup. Il faudra gérer les changements. Parfois, c'est quand on est forcé de faire un changement qu'on réussit à le faire. Pour les francophones, c'est important. Dans les années 60, tous les programmes n'étaient pas offerts en français à l'Université. J'ai connu la difficulté de faire des études dans une université anglaise. Je pense qu'il faudra responsabiliser chaque membre de la

faire ressortir deux points de mon curriculum vitae qui, modestement, me portent à croire que je réponds aux critères. D'abord ma participation, durant une vingtaine d'années, aux systèmes d'éducation de la province. J'ai été membre du Conseil scolaire de Grand-Sault, membre du Conseil consultatif du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. J'ai siégé en tant que membre et vice-président au Conseil des gouverneurs du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. En 1990, j'ai été élu membre du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton. Je suis aussi membre du Conseil des gouverneurs de l'Université Saint Thomas. L'expérience vécue à différents niveaux et un peu partout dans la province me donne une bonne appréciation de l'éducation. Deuxièmement, j'ai une expérience professionnelle de 27 ans dont 25 en tant que gestionnaire, 7 ou 8 ans à la vice-présidence où j'ai eu différentes responsabilités. Depuis le printemps 1995, j'occupe une nouvelle vice-présidence où je suis chargé des améliorations commerciales, ce qui signifie qu'on repositionne Énergie Nouveau-

22. ÉLECTION D'UN-E PRÉSIDENT-E DU CONSEIL (suite)

Brunswick pour l'avenir. Je pense que j'ai la compétence nécessaire pour diriger un Conseil des gouverneurs qui va avoir des difficultés sérieuses. Dans cet esprit, j'offre mes services. Je sollicite votre appui et je respecterai votre jugement.

- Le président annonce que le vote se fera par scrutin secret. Le candidat ou la candidate qui aura obtenu les 2/3 des voix, soit 17 votes, sera élu-e. Il demande à Marie-Paule Martin et Paul-Émile Benoit d'agir comme scrutateur et scrutatrice. Après le premier tour du scrutin, le président annonce qu'aucune des candidatures n'a obtenu les 2/3 des voix.
- Peut-on connaître les résultats?
- Président : D'habitude, on ne les donne pas.
- Il y a au moins un précédent. Quand le recteur Blanchard a été élu, on avait voté trois fois en sachant les résultats du vote précédent.
- Après avoir demandé au candidat et à la candidate de se retirer, le président annonce le résultat du vote. Le candidat et la candidate reviennent. On procède à un deuxième tour de scrutin qui donne exactement les mêmes résultats.
- Il faut qu'on informe les candidats des résultats afin qu'ils puissent se désister s'ils le désirent.
- Le président communique le résultat du scrutin:

Marcelle Fafard-Godbout	16
Dennis Savoie	10
- Dennis Savoie déclare qu'il se désiste en faveur de Marcelle Fafard-Godbout. Celle-ci l'en remercie.

(Applaudissements)

- Le président proclame l'élection de **Marcelle Fafard-Godbout** au poste de présidente du Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans.

R : 32-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

R : 33-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«*Que **Michelle LeBlanc** soit nommée au Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure.*»

23.1 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure (suite)**R : 34-CGV-950923**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«*Que les nominations cessent.*»

Vote sur R33

unanime

ADOPTÉE

23.2 Comité exécutif**R : 35-CGV-950923**

Mises en candidature :

Jimmy Abud

Proposeur : Jacques P. Beaulieu

Richard Savoie
(Celui-ci refuse.)

Proposeur : Léonce Losier

R : 36-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«*Que les nominations cessent.*»

Vote sur R35

unanime

ADOPTÉE

23.3 Vice-président-e du Conseil

Le président précise que le ou la vice-président-e est choisi parmi les trois membres extérieurs du Comité exécutif.

R : 37-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

24. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

(Voir le Document K, page 156)

R : 38-CGV-950923

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que les modifications aux Statuts et règlements soient adoptées.»

- Recteur : Ces modifications ont été discutées au Comité exécutif. Habituellement, les modifications aux Statuts et règlements sont apportées à la réunion annuelle du Conseil. À l'article 14, clause .02, un membre est nommé pour un mandat de trois ans, renouvelable deux fois. Cette modification s'applique dès aujourd'hui.
- Qu'en est-il des membres nommés ce matin?
- Recteur : Ces membres pourront terminer leur mandat. On n'exclut pas du Conseil les gens qui ont neuf ans et plus.
- Quand quelqu'un complète le mandat de quelqu'un d'autre, est-ce qu'on considère cela comme un mandat régulier?
- Recteur : On ne considère pas un remplacement comme un mandat régulier. Ici, ce que dit le règlement, c'est qu'un premier mandat est renouvelable deux fois. La clause .01 fait une exception pour le cas d'un-e président-e. Cela donne de la flexibilité au Conseil dans le choix de sa présidence.
- On parle de trois mandats consécutifs. Qu'arrive-t-il si une personne se retire à la fin de cette période puis veut revenir plus tard?
- Recteur : Le cas n'est pas traité. Ici, on parle de mandats consécutifs.
- Président : Ailleurs, une personne doit être à l'extérieur pour une année avant de pouvoir revenir.
- Recteur : À l'article 17, on a précisé ce que voulait dire le mot «externe».
- À l'article 14, point .04, peut-on modifier le nom de l'Association des étudiants de la façon suivante : AEUMAS au lieu de AÉÉCUS.
- La modification est acceptée.
- Est-ce que le président doit être un membre externe?
- Recteur : La qualité pour le président n'a jamais été indiquée dans les règlements. Je suggère qu'on ne tente pas de faire un règlement séance tenante. Si la question vous préoccupe, nous proposerons quelque chose à la prochaine réunion annuelle.
- On pourrait considérer cette question pour l'an prochain.
- Le recteur énumère les autres modifications. Parmi celles-ci, on note l'abolition de deux comités: le Comité de sélection des récipiendaires de la médaille d'honneur et le Comité de sélection de l'administrateur ou de l'administratrice émérite. Les responsabilités du Comité exécutif devront être modifiées en conséquence.

- Le président annonce que la prochaine réunion aura lieu le 9 décembre à 9 heures.
- La réunion de décembre tombe toujours pendant la période des examens. Est-il possible d'avancer la réunion d'une semaine?
- Recteur : Cette année, ça tomberait durant le Sommet de la francophonie. On pourrait demander au Comité exécutif d'y voir.
- La suggestion de l'étudiant pourrait être prise en considération pour l'an prochain.
- Président : Le Comité exécutif fera une recommandation.
- Le président remercie les membres de leur collaboration durant les six années de son mandat à la présidence. Il exprime le plaisir qu'il a eu à travailler avec le Conseil. Il mentionne qu'il reste au Conseil en tant que membre. Il souligne la nécessité de collaborer au développement de l'Université.
- Applaudissements et ovation debout.

27. CLÔTURE

- La séance est levée à 15 h 40.

Contresigné le _____

Richard Savoie, président

Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire

DOCUMENTS